

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2025_0374** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **10/12/2025**

Objet : **Convention de mise à disposition du 226 rue de la latte au profit de l'association des parents d'élèves des écoles condorcet**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **10/12/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **1195_001.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

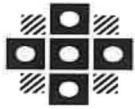
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251210-DAJI_D2025_0374-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **10/12/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Ecoles et des Familles
4, rue Anatole France
59200 TOURCOING
Tél. : 03.59.63.41.25.
Fax : 03.59.63.41.32

DFCPAJI_D2025_0374

ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET
226 RUE DE LA LATTE A TOURCOING

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A
TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS
D'ELEVES DES ECOLES CONDORCET

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020, portant application des articles L.2122-22 ; L.2122-17 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Tourcoing met à disposition des locaux scolaires au profit d'amicales et d'associations afin de leur permettre d'exercer leurs activités,

DECIDONS

ARTICLE 1 :

De signer une convention tripartite avec l'association des parents d'élèves des écoles Condorcet dont le siège social est situé 226 rue de la Latte à Tourcoing (59200) et représentée par sa présidente, Madame MAILLOT, et la directrice de l'école élémentaire Condorcet, Madame Patricia DABEZIES, pour la mise à disposition d'une salle de l'école élémentaire Condorcet.

Cette mise à disposition au profit de l'association des parents d'élèves des écoles Condorcet est consentie gratuitement pour l'année scolaire 2025-2026 du lundi au vendredi de 16h30 à 20h00 (hors vacances scolaires).

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

10/12/2025

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Certifiée exécutoire le : 10/12/2025

Certifiée affichée le : 15/12/2025